



## Fausse dénonciation du college aux services sociaux

Par **bradine**, le **20/04/2010** à **17:21**

Bonjour,

J'ai un enfant scolarisé en 5eme qui a certes des difficultés scolaires (a peine 10 de moyenne generale) et je précise que j'avais demandé un redoublement de 6eme qui m'a été refusé!!! Enfin bref mon enfant a donc des difficultes qui sont le fruit d'un manque évident de maturité et d'une lenteur importante....depuis petit il a été proposé a des psychologues a la demande des enseignants qui n'ont rien décelés et à subi plusieurs fois des tests QI et le manque de maturité est toujours ressorti sans autres explications a ses attitudes scolaires

Aujourd'hui je suis outrée car j'ai été convoqué par les services sociaux pour un signalement de la part du collègue:

motif 1 : mon enfant n'a pas d'amis **CE QUI EST COMPLETEMENT FAUX IL A DES AMI(E)S SCOLAIRES ET NON SCOCLAIRES.....UNE BONNE VINGTAINE**

motif 2 : mon enfant se scarifie **CE QUI EST EGALEMENT COMPLETEMENT FAUX ET PROUVABLE SUR SA PEAU**

motif 3 : 15 jours d'absences injustifiées **QUI ONT ETE JUSTIFIEES PAR UN CERTIFAICAT MEDICAL CAR IL A ATTRAPER UNE PAROTIDITE**

motif 4 : des dessins morbides et inquietants **ILS ONT TROUVE UN DESSIN QU ILS ONT TROP VITE INTERPRETE COMME UNE VIOLENCE FAMILIALE ALORS QU IL NE S AGISSAIT QUE D UN SYMBOLE DE JEU VIDEO**

En bref ce ne sont que des fausses accusations et je trouve inadmissible que le college se permet se genre d'agissement. J'ai invité les services sociaux a faire une enquete plus approfondie s'ils le souhaitent mais je voudrais savoir quels sont mes recours si le college persiste dans des diffamations auxquelles je peux prouver le contraires?

Vous remerciant

Par **jujukarp**, le **26/04/2010** à **21:39**

Bonjour, je suis moi-même mère de famille de 4 enfants et moi j'ai aussi vécu tout ceci, accusations de maltraitance de la part des services sociaux et de l'école. Je vous conseille vivement de contacter par courrier le juge des enfants en lui expliquant les réactions de l'école et des services sociaux et en demandant une assistance éducative en milieu ouvert AEMO, car vous avez maré de ces accusations et que vous ne savez plus quoi faire. Le juge ordonnera une enquête par une psychologue et éducatrice durant un peu près 6 mois mais pendant ce temps vous pourrez être tranquille. Et s'il s'avère que les accusations étaient fausses vous aurez toutes les preuves en main! Courage  
Cdl